

### 21.1.5 Autorisations et délégations de compétences conférées par l'Assemblée Générale

Les délégations et autorisations de compétence en cours ont été approuvées par l'Assemblée Générale Mixte de la Société du 24 mai 2012.

#### Autorisations et délégations de compétences conférées par les Assemblées Générales Mixtes des actionnaires du 24 mai 2012

Autorisation / Délégation de compétence	Durée de validité	Plafond autorisé	Montant utilisé	Solde
1 Autorisation conférée à la Société d'opérer sur ses propres actions (15 <sup>e</sup> résolution)	18 mois à compter du 24/05/2012	dans la limite d'une détention maximum de 10 % du capital	0,22 % au 31 décembre 2012	9,78 % du capital
2 Annulation d'actions autodétenues (16 <sup>e</sup> résolution)	26 mois à compter du 24/05/2012	10 % du capital par période de 24 mois	Non utilisée	
3 Augmentation du capital social par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de titres de capital et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société (17 <sup>e</sup> résolution)	26 mois à compter du 24/05/2012	408 millions d'euros <sup>(a)</sup>	Non utilisée	
4 Augmentation du capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par voie d'offre au public de titres de capital et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société (18 <sup>e</sup> résolution)	26 mois à compter du 24/05/2012	306 millions d'euros <sup>(a) (b)</sup>	Non utilisée	
5 Autorisation, en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société, de fixer le prix d'émission dans la limite annuelle de 10 % du capital social de la Société (19 <sup>e</sup> résolution)	26 mois à compter du 24/05/2012	10 % du capital par an	Non utilisée	
6 Augmentation de capital par émission, dans le cadre d'une offre visée à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires (20 <sup>e</sup> résolution)	26 mois à compter du 24/05/2012	306 millions d'euros <sup>(a) (b)</sup>	Non utilisée	
7 Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation du capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans la limite de 15 % de l'émission initiale (21 <sup>e</sup> résolution)	26 mois à compter du 24/05/2012	Dans la limite de 15 % de l'émission initiale <sup>(a) (c)</sup>	Non utilisée	
8 Augmentation du capital social de la Société en rémunération d'apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (22 <sup>e</sup> résolution)	26 mois à compter du 24/05/2012	204 millions d'euros (dans la limite de 10 % du capital) <sup>(a) (b)</sup>	Non utilisée	
9 Augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou toute autre somme dont la capitalisation serait admise (23 <sup>e</sup> résolution)	26 mois à compter du 24/05/2012	408 millions d'euros	Non utilisée	
10 Augmentation du capital social en rémunération d'apports de titres effectués dans le cadre d'une offre publique d'échange initiée par la Société (24 <sup>e</sup> résolution)	26 mois à compter du 24/05/2012	306 millions d'euros <sup>(a) (b)</sup>	Non utilisée	
11 Emission de valeurs mobilières composées représentatives de créances (25 <sup>e</sup> résolution)	26 mois à compter du 24/05/2012	3 milliards d'euros <sup>(a)</sup>	Non utilisée	

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Renseignements de caractère général concernant le capital

Autorisation / Délégation de compétence	Durée de validité	Plafond autorisé	Montant utilisé	Solde
12 Augmentation du capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents de plans d'épargne avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de ces derniers (26 <sup>e</sup> résolution)	26 mois à compter du 24/05/2012	40 millions d'euros <sup>(a)</sup>	Non utilisée	
13 Augmentation du capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, en faveur de catégorie(s) de bénéficiaires dénommés, dans le cadre de la mise en œuvre des plans d'actionnariat et d'épargne internationaux du Groupe SUEZ ENVIRONNEMENT (27 <sup>e</sup> résolution)	18 mois à compter du 24/05/2012	12 millions d'euros <sup>(a)</sup>	Non utilisée	
14 Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions (28 <sup>e</sup> résolution)	38 mois à compter du 24/05/2012	1,5 % du capital social <sup>(a)</sup>	Attribution le 17 janvier 2013 de 3 018 720 actions gratuites, soit 0,6 % du capital social, dans le cadre du 2 <sup>e</sup> plan mondial d'attribution gratuite d'actions <sup>(d)</sup>	0,9 % du capital social au 31 décembre 2012

(a) La 29<sup>e</sup> résolution a fixé une limitation du montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement et/ou à terme en vertu des 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup> à 22<sup>e</sup> et 24<sup>e</sup> à 28<sup>e</sup> résolutions à 408 millions d'euros pour les émissions d'actions et à 3 milliards d'euros pour les émissions de valeurs mobilières représentatives de créances ou titres assimilés donnant accès au capital de la Société et les émissions de valeurs mobilières composées représentatives de droits de créance.

(b) Plafond commun de 306 millions d'euros de nominal sur lequel s'imputeront les augmentations de capital réalisées en vertu des 18<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>, 22<sup>e</sup> et 24<sup>e</sup> résolutions.

(c) Sous réserve du plafond de la délégation en vertu de laquelle l'émission est décidée.

(d) En outre, le Conseil d'administration a décidé de l'attribution le 27 mars 2013 de 1 315 100 actions de performance, susceptibles d'être portées jusqu'à 1 578 120 actions de performance dans des cas de surperformance, soit un maximum de 0,31 % du capital social (sur la base du capital social au 31/12/2012). Au total, 4 596 840 actions, soit 0,90 % du capital social, ont donc été attribuées au titre de la 28<sup>e</sup> résolution. Suite à l'attribution du 27 mars 2013, le solde non utilisé au titre de cette résolution s'élève ainsi à 0,60 % du capital social (sur la base du capital au 31/12/2012). Se référer au chapitre 17.5 du présent Document de Référence pour plus de détails sur ces attributions..

### 21.1.6 Options ou accords portant sur le capital de la Société

Les sociétés GDF SUEZ, Groupe Bruxelles Lambert, Sofina, la Caisse des Dépôts et Consignations, Areva, CNP Assurances et SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY ont conclu un pacte d'actionnaires le 5 juin 2008 au titre de leur participation au capital de SUEZ ENVIRONNEMENT COMPANY, décrit à la section 18.3 du présent Document de Référence. Le 5 décembre 2012, le Conseil d'Administration de la Société a pris acte de la décision de GDF SUEZ et de l'ensemble des membres du Pacte d'actionnaires, à l'exception

de la Société, de ne pas renouveler le Pacte qui prendra donc fin le 22 juillet 2013, à l'issue de la durée de cinq ans initialement prévue.

Groupe Bruxelles Lambert a émis, en date du 7 septembre 2012, des obligations échangeables en actions de la Société, pour un montant de 400 millions d'euros à échéance du 21 septembre 2015, avec un coupon de 0,125 % et faisant ressortir une prime de 20 % sur le cours de Bourse de SUEZ ENVIRONNEMENT.